

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 116/SG/CG pris en Conseil de Gouvernement.

n° 116/SG/CG

Ministère

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication

31 janvier 1968

Numéro JO

n° 3 du 10/02/1968

Date du numéro

10 février 1968

TEXTE INTÉGRAL

Est approuvée la délibération n° 191 du 15 décembre 1967 du Conseil d'Administration d'« Electricité de Djibouti» approuvant le deuxième modificatif au budget 1967 d'«Electricité de Djibouti ». Le budget ainsi modifié est arrêté en recettes et en dépenses à la somme de 781.710.000 F. D. (sept cent quatre-vingt un millions sept cent dix mille francs Djibouti).